inspection académique
seine-saint-denis

académie
créteil

éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

avec le concours financier
du Fonds Social Européen

Directeur de publication
Jean-Pierre Delaubier, IA-DSDEN
Pilotage
Marc Bablet, IA-DSDEN adjoint
Coordination
Louise Debourle, Fabienne Federini
Contributions
Bernadette Adam, Marc Bablet, Françoise Bertrand, Martine Carn, Samuel Comblez, Louise Debourle, Thierry Dufour, Fabienne Federini, Fabienne Gentil, Philippe Gérard
Maquette
Renaud Rigat
Publication
EPIGRAPH, Atelier d'imprimerie de la PJJ

Lutter contre la déscolarisation

étude et analyse de parcours de lycéens décrocheurs en Seine-Saint-Denis, enquête financée par le Fonds social européen, 2004-2006

Édito

Depuis 2002, l'inspection académique de la Seine-Saint-Denis fait de l'absentéisme des élèves un des axes forts de son action dans le département.

Afin de donner à cette volonté une suite concrète, des moyens humains et des ressources financières ont été engagés. Des initiatives ont été mises en œuvre. C'est dans cette perspective que se situe la réalisation de l'enquête sur les lycéens décrocheurs en Seine-Saint-Denis, âgés de 16 ans et plus. Car si depuis longtemps nous avions constaté combien ce phénomène de décrochage scolaire touchait plus particulièrement cette population, nous n'étions pas en mesure d'appréhender le processus les conduisant à décrocher.

Cette enquête avait également pour objectif d'aider les lycées à réagir et à combattre le décrochage scolaire sous toutes ses formes. Il s'agit de développer la prévention et les solutions susceptibles d'être mises en œuvre en amont des dispositifs départementaux tels que *Nouvelles Chances* et la Commission départementale d'affectation et de suivi.

La croissance du nombre de dossiers traités par les instances départementales met en évidence l'ampleur des besoins. Pour autant, nous ne parviendrons à enrayer ce phénomène, qui relève en premier lieu de l'Education nationale, qu'à la faveur d'une mobilisation de toutes les compétences au sein des établissements et d'une synergie étroite entre tous les acteurs concernés par cette question. La réussite scolaire de tous en dépend.

Jean-Pierre Delaubier,
inspecteur d'académie,
directeur des services départementaux
de l'Education nationale

Le décrochage scolaire constaté au lycée commence souvent par des retards en primaire, puis des absences plus prononcées au collège. Qu'est-ce que l'absentéisme ? L'absentéisme est un symptôme, dont il faut mettre au jour la complexité des causes pour mieux prévenir et pour mieux remédier au décrochage qui y conduit.

L'absentéisme apparaît comme un symptôme du fonctionnement d'un système pour un élève, d'un élève dans un système donné. Ce sont les éléments explicatifs qu'il s'agit de mettre en évidence dans un esprit systémique pour bien comprendre les dynamiques à l'œuvre. On peut penser principalement aux éléments suivants si l'on se reporte aux recherches constituées sur ces questions.

La famille et son histoire

Les familles des décrocheurs sont souvent en difficultés sociales, personnelles et en grande difficulté financière. Des changements fréquents d'école et de logement sont des facteurs d'instabilité et rendent difficile la construction de repères stables pour les jeunes. Nombre de familles sont séparées et les enfants doivent faire le deuil du père, qui soit est décédé soit a quitté le foyer et ne suit plus le devenir de ses enfants. La souffrance familiale est parfois telle que l'on peut parler, en certains cas, de pathologies familiales : attachement excessif et anxiété. Dans certaines familles étrangères, les difficultés s'accompagnent de refus plus ou moins explicite de l'intégration/assimilation. On peut dire aussi que les difficultés des familles à entrer en communication avec l'école et à en comprendre les enjeux et fonctionnements constituent un facteur de risque.

L'école, ses pratiques scolaires et le périscolaire

Le processus de décrochage repose en particulier sur des apprentissages non faits en primaire et/ou des incompréhensions quant aux enjeux d'apprentissage scolaires, auxquels les élèves sont (brutalement) confrontés au collège. C'est, en particulier, au niveau de la classe de quatrième, que se structure le sentiment d'inutilité de la réussite scolaire chez ceux qui sont en difficulté et qui ont été régulièrement évalués et orientés négativement. C'est également le cas d'élèves au comportement perturbant qui ont été plusieurs fois exclus de leur établissement, qui ne trouvent pas d'autres solutions et ne disposent pas de partenariats leur permettant de faire face à ces difficultés de gestion des aspects relationnels de l'adolescence. La plupart des décrocheurs n'ont aucune activité périscolaire structurée en club, par exemple ou dans des soutiens scolaires.

Les élèves et les groupes de pairs

La grande majorité des décrocheurs sont des garçons, dont la stabilité affective est d'autant moins assurée qu'ils ne peuvent structurer une image positive d'eux-mêmes. Leur groupe de pairs a souvent pour eux une importance beaucoup plus grande que celle des adultes et les jeunes sont plus ou moins adhésifs au groupe, plus ou moins autonomes vis-à-vis de celui-ci. Or, moins

ils sont autonomes, plus ils s'identifient à un groupe, construit sur des activités déstructurées, très chargées d'affectivité. La prise de risques devient alors très importante. Un individu fragile aura tendance à se protéger en renonçant à soi au profit des valeurs du groupe.

L'insertion sociale et professionnelle

L'allongement des études et les représentations des voies professionnelles plus ou moins valorisées amènent des choix d'orientation, où se confrontent les compétences acquises aux exigences des formations d'une part et d'autre part la relation entre le sentiment de facilité de la voie choisie et la réalité de son exigence scolaire (exemple de VAM et commerce). En outre, avant la fin de leurs études, de nombreux jeunes travaillent et ont des difficultés à assumer leur travail scolaire.

Historique

De l'observatoire départemental au pôle social et d'orientation en passant par la commission de traitement de l'assiduité

L'observatoire départemental de l'assiduité et de la rupture scolaire, créé à la rentrée 2002 au sein de l'inspection académique de Seine-Saint-Denis, afin de mieux prévenir, repérer, traiter l'absentéisme et accompagner le retour à l'assiduité, a dû évoluer après une année de fonctionnement. En effet la parution de nouveaux textes pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, posant l'assiduité comme problème de société, a eu pour conséquence la mise en oeuvre de modalités de fonctionnement en cohérence avec la nouvelle réglementation.
Compte tenu des taux d'absentéisme importants dans le département, en particulier en lycée professionnel, l'inspecteur d'académie a souhaité appliquer les nouvelles mesures à l'ensemble de la population scolarisée du CP à la terminale.

Quatre axes majeurs apparaissent :

- un renforcement du contrôle de l'assiduité en établissement scolaire et la nécessité d'un dialogue constructif avec la famille ;
- l'instauration d'un dossier individuel de suivi de l'assiduité, annuel, distinct du dossier scolaire, transmis à l'inspecteur d'académie dès lors que le dialogue est rompu ou que les mesures mises en oeuvre au sein de l'établissement restent sans effet ;
- la création d'une Commission départementale, présidée par le préfet, qui fixe des priorités après un diagnostique départemental, définit des actions et les évalue ;
- l'instauration d'un module de responsabilité parentale.

Au plan départemental

Des mesures et actions nouvelles ont été engagées :
- un guide mode d'emploi pour l'assiduité scolaire, destiné aux usagers, aux institutions et aux associations a été largement diffusé ;
- des actions phares ont été menées conjointement par plusieurs établissements, les lycéens parlant de l'assiduité aux collégiens, actions soutenues par une campagne de communication ;
- le Pôle ressources de l'inspection académique, pluriprofessionnel, a été renforcé afin de pouvoir mieux suivre la situation de chaque élève ;
- le partenariat avec les services du procureur s'est consolidé ;
- des rapprochements avec des lycées professionnels particulièrement touchés par la non-assiduité ont été organisés, afin de mieux répondre collectivement aux difficultés ;
- des entretiens collectifs avec des groupes d'élèves non-assidus ont été conduits régulièrement à l'inspection académique.

Des actions déjà existantes se sont poursuivies :

- développement des dispositifs relais et *Nouvelles Chances* ;
- traitement des cas d'élèves non-assidus de plus de 16 ans par la Commission départementale d'affectation et de suivi de l'assiduité (CDAS).

Au plan de l'établissement :

Les projets d'école et d'établissement sont plus nombreux à comporter un volet assiduité

Pour la rentrée 2006-2007 :

Des ajustements ont été opérés dans l'organisation du Pôle pédagogique social et d'orientation (PPSO) de l'inspection académique : une distinction est faite entre le suivi des élèves soumis à l'obligation scolaire et celui des élèves de plus de 16 ans.

Bilan

Le bilan de l'assiduité 2005-2006

De 2002 à 2006, le traitement de l'absentéisme des élèves se faisait au sein de la Commission départementale de traitement de l'assiduité. Cette instance qui réunissait, sous la présidence de l'inspectrice d'information et d'orientation compétente, un administratif, une assistante sociale, un conseiller principal d'éducation, un conseiller d'orientation-psychologue, une conseillère pédagogique et un médecin scolaire était chargée d'examiner bimensuellement les dossiers individuels des élèves signalés absents par les établissements dès que toutes les mesures avaient été épuisées à l'interne dans l'établissement.

C'est ainsi qu'en 2005-2006, cette commission a examiné plus de 500 cas d'élèves ; le traitement des dossiers donnant lieu à une répartition paritaire entre ses différents membres.

Sur l'ensemble des dossiers individuels de suivi (DISA) reçus à l'inspection académique en 2005-2006, 11,5% provenaient des écoles, 53% des collèges et 35,5% des lycées. Près de 50% des signalements concernait des élèves, dont l'âge se situait entre 14 et 16 ans ; la répartition entre les différents niveaux étant la suivante : 15 ans (20%), 16 ans (19%) et 14 ans (10%).

L'absentéisme concerne plus les garçons (62% des dossiers reçus) que les filles et affecte plus particulièrement les classes de 4ème et 3ème en collège ainsi que la seconde BEP.

Répartition des préconisations adoptées par la CDTA, après étude des dossiers

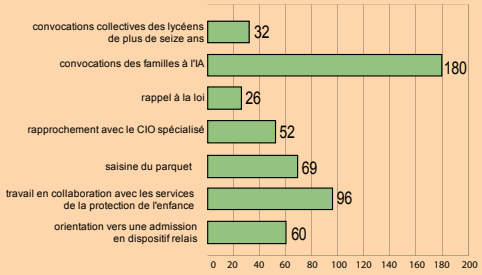
convocations collectives des lycéens de plus de seize ans
32
convocations des familles à l'IA
180
rappel à la loi
26
rapprochement avec le CIO spécialisé
52
saisine du parquet
69
travail en collaboration avec les services de la protection de l'enfance
96
orientation vers une admission en dispositif relais
60
0 20 40 60 80 100 120 140 160 180 200

Répartition des dossiers transmis à la CDTA

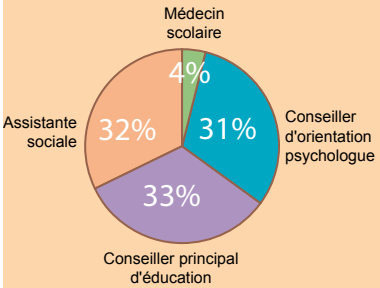

Les ressources institutionnelles

Le Pôle pédagogique social et d'orientation (PPSO)

Lorsque les équipes des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées) sont confrontées à des situations d'élèves absentéïstes et qu'elles ont épuisé toutes leurs ressources à l'interne, elles les signalent à l'inspection académique.

Depuis septembre 2006, le PPSO de l'inspection académique, qui réunit une équipe pluridisciplinaire (conseiller d'orientation-psychologue, assistante sociale, enseignant) analyse les signalements et fait des propositions, tenant compte de l'âge de l'élève : un rappel à la loi (pour les élèves soumis à l'obligation scolaire), un entretien à l'inspection académique ou encore la poursuite de l'évaluation au niveau de l'établissement. Dans tous les cas, le PPSO, en collaboration avec les équipes des établissements et les partenaires concernés, a pour mission de favoriser le retour de l'élève en créant les conditions d'une reprise de dialogue entre la famille et l'école. En cas d'échec, l'inspection académique adresse une saisine soit au Conseil général soit au procureur de la République.

Le dispositif relais départemental

Les expériences pionnières d'*Auto Ecole*, à Saint-Denis et de la classe relais de Sevran, dès 1995, la création du dispositif *Nouvelles Chances* expérimental, *Second Cap*, à Gagny, en 2001, témoignent de la capacité d'innovation pédagogique et éducative de ce département et de la volonté des professionnels, engagés dans ces actions, de se mettre en recherche et en capacité de « travailler autrement ».

En septembre 2006, le dispositif relais départemental offre une palette graduée de réponses alternatives à des élèves « décrochés » du système scolaire, en risque de marginalisation sociale, perturbés, en souffrance, en rupture, mais ne relevant pas de l'enseignement adapté ou spécialisé.

Les enseignants (du 1er degré et du 2nd degré) sont volontaires et recrutés sur poste à exigences particulières.

- 8 classes relais, dont une à Vaujours (enseignement privé) et 4 ateliers relais, en partenariat avec les mouvements d'éducation populaire (F.O.L., Ceméa, Francas), sont rattachés à un collège et accueillent des élèves en obligation scolaire.

- Les 4 dispositifs *Nouvelles Chances*, pour les plus de 16 ans :
Trois sont rattachés à un lycée professionnel : *Auto-Ecole*, à Saint-Denis (lycée Bartholdi), *Second cap*, à Gagny (lycée J.B. Clément) et *Trait-d'union*, à Bobigny (lycée Costes).
Ces structures accueillent de plus en plus d'élèves décrocheurs de lycées professionnels, tandis que la quatrième, *Nouvel Elan*, implantée au Blanc-Mesnil (lycée GT Mozart) consacre ses actions et expérimentations pédagogiques à des élèves issus de classes de seconde générale ou technologique.

Ces quatre dispositifs sont soutenus par la Région Ile-de-France, dans le cadre de son programme *Réussite pour tous*, visant à soutenir l'Education nationale dans sa lutte contre le décrochage et les sorties du système scolaire sans qualification.

Pour l'ensemble de ces 16 structures, l'admission d'un élève suppose que l'établissement de référence remplisse un dossier téléchargeable sur le site de l'inspection académique. Ce dossier est étudié par la COP du pôle ressource de l'inspection académique, puis examiné par la commission départementale d'admission qui, souveraine, décide ou non d'admettre l'élève dans un des dispositifs.

La commission d'admission est une instance de décision et de régulation qui favorise le travail en réseau des équipes.
Toute admission suppose un contrat de suivi qui engage l'équipe du dispositif et un enseignant, référent tuteur, dans le collège qui prendra le relais et réintégrera l'élève.

Enfin, 38 collèges ont mis en place, à l'interne, des modules relais, dispositifs visant à développer une culture de la prévention, de la médiation et de l'individualisation.

Retrouvez le bilan de suivi des élèves admis en 2005-2006 et l'analyse de l'évolution du dispositif départemental depuis 2002 sur le site de l'inspection académique, à partir de janvier 2007.
www.ac-creteil.fr/ia93

La politique de la ville, éducation prioritaire et réussite éducative

Dans le cadre du plan de cohésion sociale, le dispositif de réussite éducative qui s'adresse aux jeunes de 2 à 16 ans, présentant des signes de fragilité, se développe sur le département de la Seine-Saint-Denis (15 villes se sont engagées sur les 28 éligibles).
L'intention générale de ce dispositif est de « donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial, sanitaire et culturel favorable à leur réussite ». Il s'adresse à des jeunes et non pas à des élèves.
Il resitue les difficultés individuelles dans le contexte des difficultés familiales et environnementales en matière de difficultés sociales, sanitaires, culturelles et éducatives.
Il apporte une réponse individuelle.

Certaines communes, comme Clichy-sous-Bois et Aubervilliers, emploient des éducateurs spécialisés. L'une de leurs missions est d'accompagner les jeunes collégiens et leur famille afin de prévenir les risques de décrochage scolaire.

On peut, en effet, citer entre autres actions :
- une vigilance accrue envers les absentéistes, en liaison avec les établissements scolaires ;
- un suivi des élèves qui sont exclus de l'établissement scolaire ;
- des actions de soutien à la rescolarisation, ou de lutte contre la déscolarisation (travail de lien avec les familles, avec l'équipe médico-sociale du collège).
Il est à noter que sur ces deux communes, le travail s'effectue en collaboration avec des collèges classés *Ambition Réussite* (J. Moulin et R. Luxemburg à Aubervilliers, R. Doisneau, L. Michel et R. Rolland à Clichy-sous-Bois), ceux-ci font partie des 249 établissements scolaires qui ont été classés EP1, dans le cadre de la relance de l'éducation prioritaire, à la rentrée scolaire 2006 et qui, à ce titre, bénéficient de moyens supplémentaires (4 postes de professeurs supplémentaires) et d'une liberté d'expérimentation consignée dans un contrat *Ambition Réussite*.

Cette cohérence entre un dispositif de la politique de la ville et un dispositif interne à l'éducation nationale permet la prise en compte globale du jeune pendant et hors temps scolaire. Une évaluation de ces démarches est en cours. Elle permettra d'élaborer le suivi des enfants pris en charge.

Le conseiller d'orientation-psychologue

Le travail du conseiller d'orientation-psychologue dans une inspection académique permet d'accueillir le jeune et sa famille dans un lieu scolaire, différent de l'école, neutre, apaisé de toutes tensions. L'adolescent peut y exprimer ses doutes et ses fragilités, la famille, son épuisement et sa colère. L'institution, quant à elle, peut rappeler, parfois avec autorité, les devoirs de l'élève et prendre le temps de comprendre son processus de déscolarisation. La mise à l'écart du jeune est traitée, non pas comme un manque, mais dans le sens d'une organisation psychique singulière. L'occasion est donnée de remobiliser l'élève et de l'aider à s'interroger sur son absentéisme.

Renouer le dialogue avec l'établissement scolaire, apporter à l'élève une écoute attentive, compréhensive, sans pour autant tout excuser, soutenir les parents, sont parfois des gestes simples qui redonnent confiance pour repartir plus fort dans un lieu dont on se sent rejeté, à force de ne plus s'y présenter. Possibilité est donnée aux parents d'évoquer leur propre vécu scolaire. Lever le tabou d'un sujet parfois douloureux de leur histoire permet de travailler sur les représentations de l'école, au sein de la famille, et de mieux comprendre la place que l'adolescent souhaite ou peut s'autoriser à y prendre. La famille est notre principale alliée. Sans elle, notre travail reste vain. Son regard porté sur le jeune est un élément déterminant dans l'évolution de la situation et nous travaillons à le modifier. Extérieure à l'établissement scolaire de l'élève, l'inspection académique sert aussi de relais aux professionnels avec lesquels la collaboration est impérative.
L'adolescent utilise parfois sa souffrance comme une force de résistance pour éviter de s'effondrer. Cette souffrance peut être entendue et réfléchie avec le jeune « écorché vif »; en effet, tout contact, « dur » ou « doux », est douloureux. Aussi, l'entretien à l'inspection académique n'est-il pas un remède miracle mais une tentative de dédramatisation et de mise en perspective de solutions envisageables, dans un lieu institutionnel fortement marqué.

L'implication des médecins de l'Education nationale

Les médecins, affectés dans les lycées, participent autant que possible aux commissions de suivi des élèves dans les établissements. Ils peuvent recevoir les élèves, voir leurs familles en entretien afin de faire le point sur l'état de santé global du jeune et sur ses attentes et motivations. De même, ils rencontrent les élèves qui leur sont adressés par l'équipe éducative, le lien étant plus particulièrement fort avec la vie scolaire et le service social.
Au niveau de l'inspection académique, un médecin participe aux commissions des dispositifs relais et de suivi de l'absentéisme scolaire. Il apporte un regard d'expert médical et constitue un relais vers ses confrères de terrain, facilitant ainsi le suivi des jeunes dans les établissements. En cas de besoin, il peut aussi recevoir les jeunes en entretien ainsi que leurs familles.

Le service social en faveur des élèves

Le service social en faveur des élèves contribue à la lutte contre l'absentéisme en apportant aide, soutien, accompagnement et orientation aux élèves et aux parents. 4507 élèves ont ainsi été reçus pour ce motif en 2005/2006 à la demande des équipes, des familles ou des élèves eux-mêmes. Des entretiens au sein de l'établissement ou au domicile ont été proposés à 5607 parents demandeurs d'aide et de conseils dans leur fonction éducative. Les assistants sociaux participent aux commissions vie scolaire où sont examinées les situations d'élèves absents, apportant leur point de vue spécifique pour permettre la meilleure prise en charge et orientation. Des liens sont établis avec les partenaires (services et associations) dans le cadre d' un travail en réseau. Un entretien à l'inspection académique peut être prescrit aux familles, selon la situation, pour rappel à la loi, aide et proposition d'orientation : 180 familles ont été reçues en 2005-2006. Les élèves de plus de 16 ans sont conviés à des entretiens collectifs.

S'intéresser aux élèves absents, c'est également tenter de répondre à une forme d'appel des jeunes, qui manifestent leur mal être et leur détresse par un comportement de repli. Une prise en charge psychologique peut alors être proposée et des signalements adressés aux autorités dans le cadre de la protection de l'enfance.

La mobilisation pour l'assiduité des élèves est un levier fondamental de réussite pour les jeunes du département.

La Commission départementale d'affectation et de suivi (CDAS)

Depuis la rentrée scolaire 2001, existe en Seine-Saint-Denis, une prise en charge particulière du décrochage scolaire, résultant d'une procédure de renvoi définitif après conseil de discipline. Les collégiens et les lycéens multirécidivistes de l'exclusion définitive, ainsi que l'ensemble des élèves ne relevant plus de l'obligation scolaire, renvoyés définitivement et sollicitant leur retour en formation initiale, ont jusqu'alors constitué le public cible des travaux de la CDAS. Cette commission départementale, regroupant toutes les composantes de l'équipe éducative, a eu pour mission d'étudier et de décider de manière collégiale quelle solution la plus appropriée pouvait être proposée à ces élèves dont, en moyenne, 200 cas sont traités par an.

Pour reprendre l'exercice 2005/2006, 189 dossiers ont été examinés dont 59 relevant du niveau collège, 115 du lycée professionnel et 25 du lycée d'enseignement général et technologique. La problématique de la récidive touche plus directement les cas issus des classes de collège.
41% des élèves ont connu plus d'un conseil de discipline, 20% du total ont comparu trois fois ou plus.
75 des 189 cas visés ont bénéficié d'une proposition de rescolarisation en formation initiale tandis que 61 demandes de poursuite d'étude n'ont pas été satisfaites. Le retour en formation initiale des élèves ne relevant plus de l'obligation scolaire a été multiplié par trois ces dernières années et se situe autour de 25% des exclus définitifs de cette tranche d'âge. Il faut noter que tous ne font pas la démarche de ce retour en scolarité. Pour exemple, seuls 48,66% des exclus définitifs de plus de 16 ans avaient effectué une démarche auprès des services de l'inspection académique, en 2003/2004.

Cette évolution durable est le fruit du travail effectué dans le cadre de la Commission départementale d'affectation et de suivi qui s'inscrit aujourd'hui comme une étape inévitable dans la résolution des cas difficiles et la rescolarisation des élèves les plus âgés. Les partenaires reconnaissent de plus en plus le sens du travail effectué en faveur de cette population scolaire : réception des familles à l'inspection académique, bilan sur la scolarité et l'attitude des jeunes concernés, rappel, dans un cadre un peu solennel, des obligations relatives à la qualité d'élève.

Décisions du CDAS